

# REFORME LYCEE 2019

## Accompagnement et orientation : actions à mener au sein du lycée en 2019

### ■ 1<sup>er</sup> trimestre :

- En Seconde : tests numériques de positionnement de 50 mn en mathématiques et français (entre le 17 septembre et le 5 octobre)
- Correction automatisée et communication des résultats aux familles ( résultats anonymes partagés entre l'élève, sa famille et ses enseignants)
- Mise en place de l'accompagnement personnalisé à la lumière des résultats des tests.

### Outils pour organiser la passation des tests de positionnement

Sur Eduscol, simulation active de différents exemples d'exercices dans chacun des domaines évalués. Avec :

- descriptif des tâches (mention des compétences visées et des réponses attendues)
- éléments sur le degré de difficulté des exercices et le niveau de maîtrise dont ils témoignent

# Accompagnement et orientation : actions à mener au sein du lycée en 2019-2020

## ■ 2e trimestre :

- En dehors des opérations d'orientation : recueil des souhaits d'enseignements de spécialité auprès des élèves de Seconde visant la voie générale. **Recommandations** émises par le conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre
- Dans le cadre habituel des opérations d'orientation : recueil des souhaits de série auprès des élèves de Seconde visant la voie technologique

## ■ 3e trimestre :

- Les élèves de seconde visant la voie générale finalisent leurs choix d'enseignements de spécialité pour l'année de Première
- Les élèves de seconde visant la voie technologique expriment leur choix de série pour l'année de Première

# EN SECONDE

- Bulletin officiel n° 29 du 19-7-2018
- 1 : classe de seconde générale et technologique liste et volumes horaires des enseignements
- Enseignements communs
- Français 4 h
- Histoire-géographie 3 h
- LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b) 5 h 30
- Sciences économiques et sociales 1 h 30
- Mathématiques 4 h
- Physique -chimie 3h
- Sciences de la vie et de la Terre 1 h 30
- Éducation physique et sportive 2 h
- Enseignement moral et civique 18 h annuelles
- Sciences numériques et technologie 1 h 30
- Accompagnement personnalisé (c) (c) Volume horaire déterminé selon les besoins des élèves.
- Accompagnement au choix de l'orientation (d) (d) 54 h à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités de l'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement
- Heures de vie de classe
  
- Enseignements optionnels
- 1 enseignement général au choix parmi
- Langues et cultures de l'Antiquité: latin
- Langue vivante ITA3 3H
- 1 enseignement technologique au choix parmi
- Management et gestion 1H30 ou Sciences et laboratoire 1H30

## Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	<b>16 h</b>	<b>15 h 30</b>

## Enseignements optionnels

- > Un enseignement en première  
Deux enseignements possibles  
en terminale
- > Libre choix
- > Durée **3 h**

Dès la première :

LANGUE VIVANTE C

ARTS

EPS

LANGUES ET  
CULTURES DE  
L'ANTIQUITÉ

En terminale uniquement :

MATHÉMATIQUES  
EXPERTES

MATHÉMATIQUES  
COMPLÉMENTAIRES

DROIT ET GRANDS  
ENJEUX DU MONDE  
CONTEMPORAIN

## Enseignements de spécialité

	Au choix 3 spécialités	Au choix 2 spécialités
	Première	Terminale
ARTS	4 h	6 h
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	6 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	6 h
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	6 h
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	6 h
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	6 h
MATHÉMATIQUES	4 h	6 h
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	6 h
PHYSIQUE CHIMIE	4 h	6 h
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4 h	6 h
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	6 h**
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	6 h
	<b>12 h</b>	<b>12 h</b>

\* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole  
avec des enseignements optionnels spécifiques

\*\* Avec un complément de 2 h en physique

# LE NOUVEAU BACCALAUREAT

- Pour simplifier une organisation trop compliquée  
*(auparavant : entre 12 et 16 épreuves selon le parcours des élèves)*
  - En fin de 1<sup>re</sup> : une épreuve anticipée de français (écrit et oral)
  - En terminale : quatre épreuves (deux épreuves écrites dans les enseignements de spécialité, une épreuve écrite de philosophie, et une épreuve d'oral terminal)
  - L'organisation des épreuves va moins perturber le fonctionnement des lycées. Les élèves de seconde pourront ainsi travailler jusqu'à la fin de l'année scolaire.
  
- Pour valoriser le travail et la progression des lycéens
  - Le nouveau baccalauréat comprendra une part de contrôle continu, qui valorise le travail des élèves tout au long des classes de première et de terminale,

# le Baccalauréat 2021

Pour tous :

voie  
générale  
+  
Voie  
technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
  - **1 épreuve anticipée** de français en 1<sup>re</sup> (écrit et oral).
  - **4 épreuves en terminale** : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et une épreuve orale terminale.
  - Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.
  
- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
  - **10 % pour la prise en compte des bulletins** de 1<sup>re</sup> et de terminale dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
  - **30 % pour des épreuves communes** de contrôle continu organisées pendant les années de 1<sup>re</sup> et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

# Le contrôle continu

Le contrôle continu compte pour **40%** dans la note finale du baccalauréat avec deux types d'évaluation :

- Des épreuves communes de contrôle continu qui représentent **30%** de la note finale du baccalauréat et sont organisées en première et en terminale
  - Elles sont organisées en trois séquences :
    - Deux séquences d'épreuves lors des deuxième et troisième trimestres de la classe de 1<sup>re</sup>
    - Une séquence d'épreuves au cours du deuxième trimestre de la classe de terminale.
  - Elles portent sur les enseignements qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale.
  - Elles sont organisées dans chaque lycée. Les sujets sont sélectionnés dans une banque nationale numérique, afin de garantir l'équité entre tous les établissements. Les copies sont anonymes et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève.
- Les notes des bulletins scolaires de première et de terminale compteront pour l'obtention du baccalauréat, à hauteur de **10%**

# EN RESUME

